

Confidentiel

Berne, le 20 mars 1973

p.A.44.21.Tch. U'ch.-BRG/hm*ju li*

Monsieur Kurt FURGLER
Conseiller fédéral
Chef du Département de Justice
et Police
3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral et cher Collègue,

./.
Je vous remercie de m'avoir confié les pièces du dossier de l'affaire ROCEK, que je vous retourne ci-inclus.

Je partage l'avis de mon secrétaire général que les faits sont clairement établis et qu'il faut inviter l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à renvoyer immédiatement son collaborateur Rocek dans son pays, en lui déclarant au demeurant que nous comptons vivement qu'une telle affaire ne se représentera pas.

Sous ces conditions, nous estimons qu'il est inutile de donner de la publicité à une affaire banale, hélas, et d'importance bien moyenne.

Vos services sont bien placés pour connaître les services de renseignement qu'entretiennent à Berne non pas seulement les pays de l'Est mais aussi ceux de l'Ouest. Les services occidentaux doivent être beaucoup plus habiles puisque leurs agents, dont certains sont bien connus, ne sont jamais pris sur le fait. Il en résulte une situation qui n'est que médiocrement satisfaisante, puisque nous donnons, à tort, le sentiment que nous ne frappons que d'un seul côté.

./.



- 2 -

Pour ces raisons, il nous paraît que la publicité devrait être limitée aux cas graves.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

sig. Graber

Annexe: 1 dossier
en retour.

(Copie à la Direction politique (sans annexe))

u 04